

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 avril 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 V. 189** Vœu relatif à l'action « Accueil des collégiens exclus temporairement ».

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant la mise en place, dans le cadre de la Politique de la Ville, du projet « Accueil relais collègue » au centre social DIDOT, pour répondre à un besoin des 2 collèges du territoire : les collèges François Villon et Alberto Giacometti ;

Considérant que ce projet permet l'accueil et le suivi des collégiens exclus de leurs établissements, dès l'entretien de sanction et à posteriori de la période d'exclusion ;

Considérant qu'un suivi sur les devoirs donnés par l'établissement scolaire, un travail sur la sanction donnée (règlement intérieur, notion de règle, quel sas de décompression le jeune peut trouver pour se contrôler etc.), et sur l'orientation scolaire et projet professionnel sont menés par le centre social ;

Considérant la nécessité d'un accueil réactif et immédiat dans le cadre d'exclusions de courte durée ;

Considérant la nécessité d'un accueil de proximité qui permet la création du lien entre la famille, le jeune et les ressources du quartier et éventuellement dans les activités du centre social ou dans un parcours de réussite éducative ;

Considérant la nécessité d'un accueil de proximité qui permet également d'accueillir les plus jeunes (6e-5e) qui ne peuvent pas aller seuls dans les lieux d'accueil pour collégiens exclus- éloignés du territoire ;

Considérant que ces trois dernières années, les jeunes accueillis proviennent pour 2/3 du collège Villon et pour 1/3 du collège Giacometti ;

Considérant la hausse des exclusions en collège ces dernières années, pour des motifs divers des jeunes accueillis (harcèlement, jeux dangereux, altercation avec AED etc.) qui ont souvent nécessité une exclusion immédiate ;

Considérant que, malgré les directives faites auprès de l'éducation nationale, les exclusions temporaires sont encore très nombreuses ;

Considérant que les centres d'accueil ne peuvent aujourd'hui répondre, faute de moyens, à l'immédiateté parfois nécessaire pour maintenir un climat favorable au sein de la classe ou de l'établissement ;

Considérant l'arrêt du soutien financier par la Région Ile de France à hauteur de 8 000 euros en 2016 ;

Considérant la remise en cause du soutien financier de 1 000 euros à cette action du centre social DIDOT par la DASCO depuis 2016 ;

Sur proposition de Carine Petit et des élu·e·s du groupe « Génération·s »,

Emettent le vœu que :

- La ville continue le soutien financier de cette action qui répond à un besoin local,
- La ville intervienne auprès de l'Education Nationale pour qu'elle s'investisse sur la question de l'exclusion des jeunes collégiens.